

enfin à ces diverses catégories sociales celle des francs tenanciers, des petits propriétaires, qui, tout en étant roturiers, sont maîtres de disposer à leur gré de leurs biens, ne doivent rien à personne, sauf l'impôt, le service militaire, la corvée et la réquisition à l'État.

Les territoires des nomades du nord-est, qui ne dépendent point de Lha-sa, ont une organisation sociale analogue, mais plus simple et probablement plus ancienne. Les divers rois ont autour d'eux une cour de barons (kou-tsa) héréditaires, qui se partagent les principaux offices de l'État et reçoivent des concessions de terre perpétuelles, dont les habitants sont leurs serfs. Au-dessous d'eux sont les chefs de tribus, également héréditaires et toujours les plus grands propriétaires de leur tribu, puis les chefs de clan, qui constituent le dernier degré de la noblesse nomade. La royauté est un organe relativement moderne qui a été superposé aux deux groupes essentiels et primitifs, la tribu et le clan. Ceux-ci paraissent être dans leur principe des familles de plus en plus étendues, dont les chefs possèdent en outre du pouvoir politique toute l'autorité du père de famille et toutes les prérogatives du propriétaire. Les Tibétains ne connaissent pas d'autre nom de famille que celui de leur tribu¹ et les titres dont ils désignent leurs chefs sont les mêmes qui servent à marquer les relations de serviteur à maître et de tenancier à propriétaire (pon-bo, dag-pon).

En résumé, la grande masse de la société laïque du Tibet m'a paru se diviser en deux classes principales : des seigneurs et maîtres très puissants et très honorés d'un côté, de l'autre des domestiques et des serfs dont la condition est assez misérable, sauf pour ceux qui sont investis de la confiance du maître. Presque tous les hommes que nous avons rencontrés dépendaient de grands propriétaires, n'avaient que la garde d'une faible part des biens de ceux-ci, avaient de lourdes charges et peu de profit, ne possédaient pas le droit d'aliéner un seul mouton et ne se souciaient que de vivre au jour le jour avec le moindre labeur

1. Les Annales des Soei (vi^e siècle) notent qu'il en était de même chez les T'ang-hiang.